



SERVICE DES TRAVAUX

Ollon, le 17.06.2019/JCM/OR

**Réponse de la Municipalité au postulat déposé le 23 juin 2017 par M. le Conseiller communal André BAUMANN intitulé : « Pour la planification et le développement de places d'accueil destinées aux camping-cars ».**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

En réponse au postulat cité en titre qui demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de création de places d'accueils destinées aux camping-cars, le Service technique a proposé 13 emplacements potentiels.

Ces derniers, bien qu'à présent autorisés par le règlement de police, se trouvent soit hors zone à bâtir, soit dans des zones dont le règlement n'autorise pas leur implantation. La Municipalité en a donc retenu 2, à savoir, deux places derrière la caserne des pompiers à Ollon et trois places sur la place du Rendez-vous à Villars. Une fois leur étude réalisée, ils seront mis à l'enquête avec mention de la dérogation au règlement du PPA.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. André BAUMANN et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir de prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

P. Turrian



Le Secrétaire :

Ph. Amevet